Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260423-20260616-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-06-16

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 19

Séance du 23 avril 2026

OBJET : **cession des équipements aux gérants du restaurant**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 10 avril 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. FOULFOIN F, JEGLOT B, PERENNEZ G, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, PASCO G, LE BORGNE PY, FRABOULET C, ROUXEL D, OLLITRAULT S, CLEZIO P, QUERO S, LE CAER S, LE BONNIEC V.

Absents excusés : LE BOUFFOS R. qui a donné pouvoir à ROUXEL D.
TRENY C. qui a donné pouvoir à MATHECADE G.
RAFFRAY Y. qui a donné pouvoir à JEGLOT B.

Secrétaire de séance : FRABOULET C.

Monsieur le Maire informe que, suite à la résiliation du bail à l'amiable avec la Sarl Les Deux Ailes, les élus ont reçu 5 candidatures pour la reprise du restaurant.

Le choix s'est porté sur la SARL Hamon Fabrice et Le Corre Fabienne, qui prévoit une ouverture de l'établissement le 1er ou 15 juin au plus tard.

Le Conseil Municipal fixe le prix de l'ensemble des équipements, mobiliers et vaisselle à 45 000 € répartis comme suit :

- 20 000 € pour les équipements et vaisselle
- 25 000 € pour le mobilier

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents se rapportant à cette cession.

Pour copie conforme,
Le Maire,

La secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 28 avril 2026

Le Maire,